

**Questions les plus fréquemment posées : "AFFELNET 6ème"**  
**(Mise à Jour le 7 décembre 2023)**

<b>Comment puis-je accéder à l'application ?</b>	Se rendre sur le portail <a href="https://portail.ac-lyon.fr/arena">https://portail.ac-lyon.fr/arena</a> et s'identifier avec sa clé OTP selon la procédure habituelle
<b>Qui contacter en cas de perte de la clé ou du mot de passe ?</b>	contacter l'EDPI (équipe de proximité informatique) : 04 77 81 78 54
<b>Que faire en cas d'oubli de la procédure ?</b>	Se procurer les documents de fonctionnement sur le site de la direction des services départementaux (DSDEN) : onglet « personnels », rubrique « directeurs et chefs d'établissement » et accès à la page "AFFELNET 6ème".
<b>Le menu Application « AFFELNET 6ème» n'apparaît pas sur le portail.</b>	Si le menu n'apparaît pas, c'est que la campagne "AFFELNET 6ème" n'est pas encore lancée. Attendre le mail de la DSDEN qui annonce l'ouverture officielle de l'application. Si le lien n'apparaît toujours pas ensuite, contactez le guichet unique : 04 72 80 64 88.
<b>Ma connexion fonctionne mais mon navigateur ne semble pas fonctionner avec "AFFELNET 6ème".</b>	Pensez à autoriser les fenêtres pop-up. Pensez aussi à vider le cache de votre navigateur ou utiliser un autre navigateur (Edge, Firefox, Chrome...) Si le problème persiste, contactez votre enseignant référent aux usages du numérique (ERUN)
<b>Malgré mes relances, les parents n'ont pas renseigné l'adresse de l'élève à la prochaine rentrée scolaire.</b>	Mettre l'adresse figurant dans ONDE. Le directeur s'appuiera sur cette adresse pour déterminer le collège de secteur de l'élève. Le principal du collège, après vérification, fera la modification dans SIECLE.
<b>Les parents me signalent par oral un changement de dernière minute.</b>	Il faut éditer le volet 2 modifié et le faire signer par les parents pour que l'écrit valide le changement et ait une valeur juridique.
<b>Un nouvel élève arrive dans l'école après le transfert des listes CM2 de ONDE dans AFFELNET. Comment signaler le ou les élèves non pris en compte dans "AFFELNET 6ème" ?</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Le directeur peut intégrer un élève dans l'application jusqu'à la fin de saisie des vœux (11 avril 2024).</li> <li>2) Après cette date, c'est la DSDEN qui se charge des nouvelles inscriptions. Dans Affelnet 6, il faut éditer les fiches de renseignement vierges (volets 1 et 2) et les faire remplir par les parents. Dès leur retour, elles sont transmises à la DIVEL qui les saisit.</li> </ol>
<b>J'ai un doute sur le secteur de collège. Où puis-je trouver l'information ?</b>	Consulter la page « "AFFELNET 6ème" » sur le site de la DSDEN (onglet « personnels », rubrique « directeurs et chefs d'établissement » et accès à la page "AFFELNET 6ème") pour connaître les collèges de secteur du département (rappel : la sectorisation est de la responsabilité du conseil départemental)
<b>Est-ce que je peux éditer simultanément les volets 1 et 2 ?</b>	Ce n'est pas souhaitable car le volet 1 renseigné peut être porteur de modifications à saisir dans "AFFELNET 6ème" avant édition du volet 2.
<b>Dois-je vérifier les pièces justificatives pour les demandes de dérogation ?</b>	Non le directeur ne vérifie que leur présence et doit rappeler aux parents, s'ils n'en ont pas fournies, qu'ils doivent le faire. Seuls les services de la DSDEN sont habilités à en vérifier la recevabilité.
<b>A qui dois-je transmettre le volet 2 et les pièces justificatives en cas de demande de dérogation ?</b>	A la DSDEN (DIVEL) avant le 29 avril 2024.
<b>J'ai fait une erreur de saisie pour la déclaration du collège de secteur d'un élève, comment puis-je la modifier ?</b>	Retourner dans le menu édition "AFFELNET 6ème". Si la fiche de l'élève volet 1 a déjà été éditée, le lien sur le nom de l'élève est devenu actif. Cliquer sur ce lien et, dans la fenêtre qui apparaît, supprimer ou changer le collège de secteur. Il faut ensuite valider puis fermer.
<b>J'ai constaté dans "AFFELNET 6ème" que certains renseignements de l'état civil d'un élève sont erronés. Puis-je les corriger ?</b>	Il est possible de modifier l'orthographe des éléments de l'état civil des élèves après l'édition du volet 1, à l'exception de l'INE.
<b>Les parents sont d'accord pour le maintien de leur enfant, dois-je quand même éditer la fiche volet 2 ?</b>	Non, si les parents ont signé la fiche d'orientation (fiche navette) indiquant qu'ils sont d'accord pour le maintien. En cas de procédure d'appel, éditer le volet 2 renseigné avec le collège de secteur.

<p><b>Comment saisir les vœux d'un élève orienté en SEGPA ?</b></p>	<p>Le directeur d'école coche dans l'application "AFFELNET 6ème" formation SEGPA. Vous pouvez indiquer le collège demandé. L'affectation sur un collège précis sera effectuée par la DIVEL après la commission du 27 mai 2024.</p>
<p><b>Comment sont gérés les cas d'élèves à besoin éducatifs particuliers (notamment ASH) hors SEGPA ?</b></p>	<p>Ces cas sont gérés par les enseignants référents et l'IEN ASH, en lien avec la DIVEL. Consulter la page relative aux cas particuliers dans la circulaire « affectation des élèves en sixième de collège » disponible sur le site de la DSDEN (onglet « personnels », rubrique « directeurs et chefs d'établissement » et accès à la page "AFFELNET 6ème".)</p>
<p><b>Comment saisir les vœux d'un élève demandant une section sportive dans un collège hors secteur ?</b></p>	<p>Le motif de dérogation invoqué doit être « parcours scolaire particulier ». Contact doit être pris par la famille avec le collège demandé. La réussite à des tests de niveau ne garantit pas l'affectation.</p>
<p><b>Et pour les classes bilangues ?</b></p>	<p>Pour les élèves demandant une classe bilangue dans leur collège de secteur, aucune dérogation n'est nécessaire. Pour les élèves demandant une classe bilangue par dérogation, le motif à cocher doit être « autre ». Dans les 2 cas, contact doit être pris par la famille avec le collège demandé.</p>
<p><b>Est-il normal que, dans les volets 2, il n'y ait que quatre formations proposées ?</b></p>	<p>Oui pour le département de la Loire. Ces formations sont : 6ème, 6ème SEGPA, 6ème ULIS et 6ème musique.</p>
<p><b>Doit on mentionner l'information en cas de décès ou de déchéance d'autorité parentale dans "AFFELNET 6ème" ?</b></p>	<p>Non. C'est une information confidentielle. Cette gestion particulière sera faite par le collège. <b>Il est possible de supprimer un responsable légal dans « AFFELNET 6ème ».</b></p>
<p><b>Je n'arrive pas à éditer l'accusé de réception pour une demande de dérogation.</b></p>	<p>Le volet 2 doit être édité pour pouvoir générer un accusé de réception.</p>
<p><b>Dans quel collège affecte-t-on un élève dont les parents séparés habitent dans des communes différentes, ayant un collège de secteur différent ?</b></p>	<p>Il y a deux situations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>parents séparés, mais domicile habituel chez l'un</u> : le collège de secteur est celui du <b>domicile habituel</b>.</li> <li>- <u>parents séparés, et jugement de garde alternée avec deux domiciles</u> : les parents doivent opter <b>de concert pour l'un des deux collèges de secteur</b>.</li> </ul> <p>Certains font une demande de dérogation conjointe pour un collège qui serait au milieu, mais il faut tout de même entrer l'un des deux collèges de secteur choisi en commun par les parents au cas où la dérogation serait refusée. Si impossibilité de se mettre d'accord, le plus diligent saisi le JAF (juge aux affaires familiales), qui tranche. S'il ne peut pas trancher dans les délais, contacter la DIVEL.</p> <p>Autrement dit, dans le cas n°2, il faut prendre le temps de demander aux deux parents de communiquer au directeur leur décision commune (volet 1 bis), avant d'indiquer le collège de secteur dans "AFFELNET 6ème".</p>